

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 janvier 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 94 d) de l'ordre du jour

**Environnement et développement durable : poursuite
de la mise en oeuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits
États insulaires en développement****Lettre datée du 16 janvier 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Seychelles
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final de la deuxième Réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Mahé, du 8 au 10 janvier 2004 (voir annexe).

Au nom des petits États insulaires en développement qui ont participé à cette réunion, et à leur demande, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 94 d) de l'ordre du jour.

Je suis convaincu que ce document contribuera dans une large mesure au succès de la Réunion interrégionale qui doit se tenir aux Bahamas et à celui de la Réunion internationale qui se tiendra à Maurice.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Claude **Morel**



Annexe à la lettre datée du 16 janvier 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la deuxième Réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

8-10 janvier 2004, Mahé (Seychelles)

Introduction

1. La deuxième Réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, s'est tenue à Mahé (Seychelles), du 8 au 10 janvier 2004.
2. Le Gouvernement seychellois a accueilli la Réunion, qui était organisée par la Commission de l'océan Indien (COI), avec l'aide de l'Union européenne (UE) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
3. La Réunion a été ouverte par le Ministre seychellois des affaires étrangères, M. Jeremie Bonnelame. M. Raj Mohabeer a donné lecture d'un message du Secrétaire général de la COI. L'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Représentant permanent de Maurice auprès de l'ONU et Président de l'Alliance des petits États insulaires, a prononcé un discours liminaire.
4. Les petits États insulaires en développement ci-après étaient représentés : Cap-Vert, Chypre, Comores, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles. La Guinée-Bissau, les Maldives, Malte et Singapour s'étaient excusées.
5. Les organisations internationales, régionales et nationales suivantes étaient représentées : Alliance des petits États insulaires, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission de l'océan Indien (COI), Commission nationale des Seychelles pour l'UNESCO, Centre de documentation, de recherches et de formation indianocéaniques (CEDREFI) et Service de liaison pour les organisations non gouvernementales aux Seychelles de la Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles.
6. Les participants ont pris note avec regret des dommages considérables occasionnés par le cyclone qui a frappé, récemment, le Samoa et Nioué. Ils ont exprimé leur plein appui aux deux Gouvernements et aux populations qui traversent une épreuve de telle ampleur.
7. C'est avec une profonde tristesse que les participants ont appris la soudaine disparition du Premier Ministre du Commonwealth de la Dominique, et ils ont prié le Président de l'Alliance des petits États insulaires de transmettre au Gouvernement

dominiquais et à la famille du défunt l'expression de la très sincère sympathie des petits États insulaires de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

8. Les participants ont élu l'Ambassadeur Claude Morel Président de la réunion, Maurice ayant été désignée comme rapporteur, et les Seychelles et Cap-Vert comme « amis du rapporteur ».

9. Le représentant du Cap-Vert a informé les participants des conclusions de la Réunion tenue à Praia du 1er au 5 septembre 2003.

10. Les Seychelles ont annoncé que leur rapport national était en voie d'être élaboré et adopté. Les Comores ont indiqué que leur rapport national était encore en cours d'élaboration, avec le concours des parties intéressées. Il devrait être prêt à temps pour la réunion aux Bahamas. S'agissant de Sao Tomé-et-Principe, le représentant a signalé que son pays n'avait pas encore reçu l'aide financière octroyée pour l'élaboration du rapport national d'évaluation, ce qui avait entraîné certaines difficultés, mais il a assuré les participants que le document serait prêt en temps voulu pour la réunion aux Bahamas.

11. Le Président de l'Alliance des petits États insulaires a dit que son bureau suivrait avec le PNUE la question de l'aide financière devant permettre à Sao Tomé-et-Principe d'achever son rapport national.

12. La délégation mauricienne a déclaré que son rapport national avait été finalisé, approuvé par le Gouvernement et déjà communiqué au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Le document avait pu être achevé grâce à la participation active des parties intéressées.

13. Le représentant du Cap-Vert a signalé que le rapport national était en cours de mise à jour de façon à tenir compte des données les plus récentes. Les participants ont pris note de ce que le Cap-Vert accueillerait, à la mi-janvier 2004, une réunion des Ministres des affaires étrangères ayant trait à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour les huit États insulaires africains.

14. Le représentant de Chypre a réaffirmé que son pays participerait aux réunions devant se tenir aux Bahamas et à Maurice, et qu'il resterait membre de l'Alliance des petits États insulaires. Chypre a fait part de sa volonté de défendre la cause des petits États insulaires en développement au sein de l'Union européenne.

15. Le représentant de la COI a présenté l'historique, la structure et les activités de sa commission, et il a indiqué que le Conseil des ministres de la COI avait adopté la proposition visant à faire de la Commission le mécanisme de coordination provisoire pour la région des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Des propositions ont été faites quant à ce rôle que doit assumer la COI jusqu'à la réunion internationale de Maurice.

16. La COI a été priée d'établir un rapport de synthèse fondé sur les rapports d'évaluation nationaux, préalablement à la réunion qui doit se tenir aux Bahamas.

17. Les participants ont pris note du manque de ressources de la COI et de la nécessité d'en renforcer toutes les ressources de façon à ce qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche de coordination du processus de suivi de la mise en oeuvre du

Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

18. Un débat a eu lieu sur le choix d'une stratégie d'action pour le groupe des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, et sur ses éléments constitutifs. Un groupe de travail a été créé pour mettre au point une telle stratégie.

19. Au cours des débats sur les nouvelles questions, les exposés ci-après ont été faits :

- Espèces invasives, par M. Rolph Payet (Seychelles);
- Questions commerciales, par M. Jean-Michel Salmon, expert;
- VIH/sida, par M. Raj Mohabeer (COI);
- Société civile et jeunesse, par M. Pynee Chellapermal (CEDREFI);
- Reclassement des pays les moins avancés qui sont des petits États insulaires en développement, par M. José Silva (Cap-Vert).

20. Les participants ont fait part de leur grande préoccupation au sujet du reclassement des petits États insulaires en développement qui font partie des pays les moins avancés, et ils ont affirmé que la transition pour les pays radiés devrait pouvoir se faire sans heurt. Or, à l'heure actuelle, ni les conditions ni les garanties d'une telle transition sans risques n'existent. On ne devrait pas envisager de reclassement tant que le pays concerné n'a pas accompli des progrès durables et qu'il n'est pas capable de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la mondialisation économique. L'incertitude de la nouvelle situation dans laquelle se retrouve un pays qui vient d'être radié impose que l'on tienne davantage de débats avant tout reclassement, de façon à garantir que cette radiation ne compromet pas le développement du pays et ne gêne pas sa croissance économique.

21. Les participants ont été informés de la tenue, parallèlement à la Réunion internationale, d'une réunion satellite sur la société civile, ainsi que de la création d'un comité directeur régional, institué pour permettre aux organisations non gouvernementales de suivre l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action 10 ans après la Conférence de la Barbade (Barbade+10). Un forum de jeunes pourrait être organisé avec le concours de l'UNESCO.

22. Le représentant de Maurice a exposé les dispositions relatives à la Réunion internationale et a informé les participants de l'existence d'un site Web qui présente tous les renseignements utiles (<www.sidsmauritius2004.mu>).

23. La Réunion plénière a été scindée en trois groupes de travail couvrant les 14 domaines prioritaires, y compris les nouvelles questions, et chargés de mettre à jour le Rapport de Praia en vue d'établir la version finale du Rapport sur la situation des pays insulaires de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

24. À sa dernière séance, la Réunion plénière a adopté le Rapport sur la situation de la région, joint en annexe (annexe 1), ainsi que la Stratégie de Mahé (annexe 2). Les participants ont prié le Gouvernement seychellois de veiller à ce que le rapport et ses annexes soient distribués comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

25. Les représentants ont remercié le Gouvernement et le peuple seychellois de la qualité de leur accueil et de leur chaleureuse hospitalité.

26. La réunion a été clôturée par le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, M. Ronny Jumeau.

Annexe 1

Rapport de situation sur la région des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale

Préambule

La Réunion régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement s'est tenue à Praia (Cap-Vert), du 1er au 5 septembre 2003. Une deuxième réunion a été organisée aux Seychelles, du 8 au 10 janvier 2004, pour mettre au point la version finale du présent rapport de situation.

Les deux réunions ont permis de convenir de la structure ci-après, qui comprend des sections distinctes pour chacun des chapitres du Programme d'action de la Barbade, y compris pour les questions nouvelles.

Le projet de rapport de situation sur la région des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale constituera un document d'importance, qui devrait servir de base pour les négociations de l'Alliance des petits États insulaires lors de la Réunion préparatoire interrégionale qui doit se tenir, en janvier 2004, aux Bahamas.

Note : Le texte qui a été modifié ou ajouté est signalé par des caractères gras. La numérotation adoptée dans le rapport établi à Praia est indiquée entre parenthèses.

Changements climatiques et élévation du niveau de la mer

1. (18) Les États de la région ont continué d'élaborer des plans d'action pour faire face aux changements climatiques, et de recenser les sites les plus vulnérables, et certains sont passés à la phase des mesures d'application, en particulier d'adaptation. Tous les pays de la région ont présenté leur communication initiale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants ont souligné que, compte tenu du risque accru lié aux conséquences néfastes des changements climatiques dans la région, la communauté internationale devait de toute urgence ratifier et appliquer pleinement le Protocole de Kyoto, prendre des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir les mesures d'adaptation prises par les petits États insulaires en développement.

2. **(18 bis) Compte tenu de leur faible superficie et de la vaste étendue de leurs zones maritimes, il faut que les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale disposent de systèmes appropriés d'observation du climat pour pouvoir apporter la preuve des changements climatiques qui se produisent localement et prendre des mesures d'adaptation. Il faut renforcer le réseau actuel d'observation et de surveillance dans la région. Les données d'observation devraient être exploitées conjointement avec les connaissances traditionnelles et le transfert de technologie de façon à garantir l'adoption de meilleures stratégies et mesures d'adaptation.**

Catastrophes naturelles et écologiques

3. (19) Certains pays ont mis en place des systèmes nationaux d'alerte rapide et élaboré des plans de préparation aux catastrophes, notamment des plans d'urgence nationaux et régionaux en cas de marée noire. Cependant, les capacités nationales ne sont vraisemblablement pas suffisantes pour faire face à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et aux coûts associés au relèvement, nonobstant l'existence de fonds spéciaux dans certains pays. À cet égard, les participants ont préconisé une assistance internationale accrue pour la création de capacités nationales de préparation en cas de catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, et l'institution de régimes d'assurance et de réassurance appropriés pour les petits États insulaires en développement.

Gestion des déchets

4. (20) Bien que certains pays aient accompli des progrès notables tant dans l'élaboration que dans la mise en oeuvre de politiques et de programmes de gestion des déchets, faute de moyens financiers et techniques suffisants, la plupart des petites îles de la région ont les plus grandes difficultés à régler les problèmes dans ce domaine, et la pénurie de sites d'entreposage et d'élimination ne fait qu'ajouter au problème. Il faut donc élaborer des stratégies de gestion technique fondées sur la réduction de la production de déchets, le recyclage et la reconversion, adaptées à leur échelle. L'intégration de la gestion des déchets et des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement pourrait être synonyme d'économies substantielles, de préservation de ressources naturelles rares et de production énergétique non polluante. Les participants ont invité la communauté internationale **à identifier un système de gestion des déchets peu coûteux tout en offrant une aide financière supplémentaire** pour la mise au point et l'application de technologies **qui soient bien adaptées aux petits États insulaires en développement.**

Ressources côtières et marines

5. (21) Tous les petits États insulaires en développement de la région ont ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les conventions et plans d'action du PNUE concernant les mers régionales dans leur sous-région. Le secteur des pêches demeure une source importante de revenus d'exportation pour de nombreuses petites îles de la région, dont plusieurs ont également signé l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons. Les participants ont cependant souligné que la mise en oeuvre de ces instruments continuait de souffrir d'un manque de moyens financiers et de capacités. Ils ont également déploré des difficultés persistantes qui tiennent à la législation et aux règles internationales en vigueur. Les points préoccupants mentionnés ont été les suivants : pêche illégale, non déclarée et non réglementée; surveillance et contrôle des zones économiques exclusives respectives des pays, zones relevant de leur juridiction nationale pour la gestion desquelles les petits États insulaires en développement continuent de demander une coopération régionale et internationale au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les participants ont également noté les difficultés rencontrées en matière de surveillance et d'évaluation des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. Ils ont recommandé à cet égard de renforcer les mécanismes régionaux de gestion des pêches, ou de les instituer là où ils n'existent pas, de manière à appuyer les efforts que font les petits États insulaires en développement de la région pour conserver et gérer ces

précieuses ressources. Les participants ont estimé que la communauté internationale devait apporter une assistance supplémentaire pour l'élaboration et la mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle, et pour l'acquisition d'instruments d'analyse et d'évaluation des stocks de poissons.

6. (22) **La mise au point et l'application de l'aménagement intégré des zones côtières, y compris de politiques et de réglementations en la matière, ont été considérées comme prioritaires.** Les participants ont également souligné, à cet égard, la nécessité de mettre en place des organes nationaux chargés de faire appliquer la réglementation, et de consolider ces derniers. Ils ont cerné un certain nombre d'éléments importants à prendre en compte dans l'aménagement intégré des zones côtières – érosion des plages, extraction du sable, conservation et protection des récifs de corail – si importants pour la survie des îles, l'autre enjeu important étant la réduction des sources de pollution d'origine terrestre, qui doit être intégrée dans les politiques d'aménagement des zones côtières.

7. (22 bis) **Les récifs de corail sont au coeur du développement économique de la majorité des petits États insulaires en développement et, aujourd'hui encore, les moyens de subsistance de base de bon nombre d'habitants de ces pays reposent sur les ressources coralliennes. Toutefois, dans les petits États insulaires en développement, de grandes zones de récifs coralliens sont menacées du fait des activités humaines et des changements climatiques mondiaux, notamment de la décoloration généralisée des coraux. L'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) a donc adopté une résolution que les petits États insulaires en développement devront prendre en compte lors de l'examen du Programme d'action de la Barbade+10. Dans cette résolution, les petits États insulaires en développement sont invités à s'occuper en priorité des retentissements de l'aménagement du littoral, du tourisme côtier, des pratiques de pêche intensives et destructrices, de la pollution, et du commerce clandestin et illégal de coraux sur la santé future des récifs coralliens. En coopération avec d'autres États et en s'appuyant sur les mécanismes régionaux, ils peuvent mettre en place des politiques intégrées, des méthodes de gestion – zones marines protégées, par exemple – et améliorer leurs capacités nationales pour surveiller, préserver et gérer durablement les récifs coralliens et les écosystèmes connexes. Les petits États insulaires en développement demandent également à la communauté internationale de continuer à aider financièrement les activités de surveillance régionales et le renforcement des zones marines protégées, et d'examiner la question de l'adaptation aux répercussions de la décoloration généralisée des récifs coralliens.**

Ressources en eau douce

8. (23) Tous les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale continuent d'avoir des problèmes de gestion de l'eau dus en partie à la pénurie d'eau, à son captage et à son stockage, ainsi qu'aux fuites des systèmes de distribution. Ils ont tenté d'y remédier en améliorant la collecte de l'eau de pluie et la conservation de l'eau, et en introduisant des technologies novatrices de récupération de l'eau. Toutefois, augmenter l'approvisionnement en eau ne suffira pas à régler les problèmes de ces États : il faut aussi renforcer les institutions intéressées, et adopter et appliquer des techniques de gestion. Certains des petits

États insulaires en développement de cette région ont mis en oeuvre de telles mesures dans le cadre de plans de gestion de l'eau.

9. (24) Il a été noté que beaucoup de ces États avaient de graves problèmes liés à l'eau, à la dégradation des sols et à la désertification. À cet égard, il a également été noté que nombre d'entre eux avaient progressé dans l'application des grandes conventions adoptées à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Toutefois, ils ont présenté trop peu de propositions de financement dans le cadre de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique. Ils doivent porter à son maximum leur accès aux ressources disponibles au titre de l'application de ces conventions. Prenant note du fait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été désigné comme mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ils se félicitent de pouvoir utiliser les ressources financières et techniques du Fonds pour élaborer et exécuter des projets de lutte contre la dégradation des sols, tout en soulignant que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour mener à bien leurs plans d'action nationaux. Il a également été noté qu'il fallait adopter une approche intégrée pour lutter contre la désertification, les changements climatiques et les autres problèmes environnementaux de dimensions mondiales, auxquels les petits États insulaires en développement sont vulnérables. **À cet égard, les participants notent avec préoccupation la disparition des cultures au profit d'autres activités économiques, qui concourent à la dégradation des sols.**

Ressources foncières

10. (25) Beaucoup de petits États insulaires en développement ont besoin de bases de données sur l'occupation des sols aux fins de la planification du développement durable. Certains d'entre eux en ont déjà créé dans le cadre de leur stratégie nationale de développement, mais la plupart en sont empêchés par un manque de ressources techniques et financières et par l'insuffisance de leur formation dans le domaine de la télédétection et de leurs possibilités d'accès aux données en la matière. Pour concilier les intérêts divergents en matière d'occupation des sols, ces États devront intégrer leurs priorités et leurs politiques dans ce domaine à la planification nationale du développement. **Il est donc vivement recommandé de mettre en place des systèmes d'information géographique, notamment des systèmes d'information foncière, dans les petits États insulaires en développement de la région, en leur offrant des programmes de formation, le transfert de technologie et une assistance technique.**

11. (26) Dans de nombreux petits États insulaires en développement de la région, des pratiques agricoles destructrices et une mauvaise gestion des bassins versants, **conjuguées aux pressions économiques**, ont abouti à une grave dégradation des sols, y compris **des zones humides**, des zones côtières et des récifs coralliens. Les participants à la Réunion ont recommandé d'établir des mécanismes appropriés aux niveaux national et régional afin de renforcer les capacités locales en vue d'améliorer la gestion des bassins versants et les pratiques agricoles, notamment en adoptant des techniques d'épandage de l'engrais et de lutte antiparasitaire adaptées à la situation des petits États insulaires en développement.

Ressources énergétiques

12. (27) Le coût de l'énergie a des conséquences graves sur la situation économique et financière des petits États insulaires en développement de la région et entrave leurs efforts de développement. Le coût élevé de leur dépendance par rapport aux combustibles fossiles les a poussés à adopter d'autres sources d'énergie et à prendre des mesures pour mieux utiliser et conserver l'énergie. Certains d'entre eux ont opté pour une utilisation novatrice des sources d'énergie locales, notamment des déchets agricoles et de l'hydroélectricité, et l'utilisation expérimentale des énergies solaire et éolienne se poursuit. Plusieurs petits États insulaires en développement de la région ont évalué leur potentiel en matière d'énergies renouvelables. Toutefois, le défi que représente une utilisation complète des sources naturelles d'énergie renouvelable devra être examiné de manière plus approfondie, notamment en ce qui concerne les technologies de conversion de l'énergie thermique des mers, et exigera des investissements, des transferts de technologie et un renforcement des capacités à la mesure des petits États insulaires en développement. Il faut élaborer un programme énergétique pour ces pays et créer des institutions régionales de recherche et de soutien technique, ou les renforcer. À cet égard, il est indispensable de créer un mécanisme de financement consacré au développement de l'énergie renouvelable et au renforcement de l'efficacité énergétique dans ces États, en particulier afin qu'ils puissent faire face au coût relativement élevé de mise en place des projets dans le domaine de l'énergie renouvelable. Les participants à la réunion ont considéré que les banques de développement régionales pouvaient jouer un rôle important, en particulier en appuyant les transferts de technologie.

Ressources touristiques

13. (28) Le tourisme contribue considérablement à la croissance économique des petits États insulaires en développement. Les participants à la réunion ont toutefois estimé que ce secteur était trop vulnérable aux perturbations exogènes. Ils ont également souligné qu'il mettait à contribution d'autres secteurs de l'économie, notamment les transports et les communications, les infrastructures et l'emploi. Nombre de ces États ont mis au point des plans nationaux de développement touristique viable. Ils doivent faire des efforts continus pour maintenir l'équilibre voulu entre le développement du tourisme et celui des autres secteurs économiques, tout en conservant leur capacité d'accueil. Ils ont fixé des limites à l'expansion future du tourisme compte tenu de l'importance de la diversification et de la stabilité économiques. L'élaboration de politiques en faveur d'un tourisme durable et leur mise en oeuvre doivent être renforcées, et un soutien financier et technique des partenaires de développement pourrait être nécessaire, notamment un appui aux établissements de formation.

14. (29) Il est admis qu'il y a de nombreuses possibilités de développer l'écotourisme dans les petits États insulaires en développement. L'écotourisme peut aider ces États à protéger et à conserver leurs ressources naturelles et leur diversité biologique, et il peut contribuer à la mise en oeuvre de plans d'action nationaux en faveur de la diversité biologique. Il devrait donc faire partie intégrante des programmes nationaux de développement touristique. Les participants à la réunion ont donc conclu qu'il était impératif d'aider les petits États insulaires en développement de la région à élaborer des outils et des mécanismes de gestion adaptés à leur situation nationale, et que la communauté internationale doit

reconnaître la contribution que l'écotourisme peut apporter à ces États. Tous les plans d'action en faveur de l'écotourisme au niveau international doivent accorder une attention particulière à la situation des petits États insulaires en développement et à leurs difficultés.

15. (31) Les participants à la réunion ont souligné que les pays de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale avaient des cultures particulières susceptibles d'attirer le tourisme culturel. Il s'agit d'une ressource peu mise en valeur qui doit être incorporée aux plans nationaux de développement touristique.

Diversité biologique

16. (32 révisé) Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale sont d'importants centres de l'évolution, et ont une grande diversité d'espèces dont beaucoup sont endémiques. Toutefois, en raison de la petite taille des écosystèmes de ces îles, de leur isolement et de leur fragilité, la diversité biologique est plus menacée qu'ailleurs dans le monde. Tous les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont ratifié la Convention sur la diversité biologique, lancé des plans d'action stratégiques en faveur de la biodiversité et établi des zones protégées, y compris dans les zones marines. Plusieurs d'entre eux investissent également davantage de ressources, notamment financières, dans la gestion de l'environnement. Cependant, en raison des contraintes que connaissent généralement les petits États insulaires en développement, ceux de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont un besoin vital d'assistance technique et financière supplémentaire pour pouvoir mettre en oeuvre les programmes de conservation de la biodiversité nationaux et sous-régionaux, notamment en créant des fonds d'affectation spéciale en faveur de la biodiversité.

17. (32 bis) Une meilleure compréhension de l'importance et de la fragilité de la biodiversité des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale est nécessaire. Il faut s'attacher à renforcer les capacités et à éduquer le public, ainsi qu'à le sensibiliser, afin de faire comprendre au plus grand nombre l'importance de conserver la biodiversité et de la gérer durablement. Il faut également établir des réglementations et des protocoles efficaces afin de décourager le biopiratage et de mettre les résultats des activités de recherche menées par les pays de la région au service des populations locales. Il faudrait créer de nouvelles institutions de recherche en taxonomie aux niveaux national et régional avec l'appui de la communauté internationale.

18. (33 nouveau) Les espèces envahissantes font partie des menaces les plus graves qui pèsent sur la biodiversité des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Elles deviennent rapidement un agent majeur du changement de l'environnement et du paysage, et l'ampleur de leurs effets terriblement néfastes sur l'environnement s'aggrave. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale s'engagent à renforcer l'action qu'ils mènent afin

d'atténuer l'impact des espèces envahissantes aux niveaux local, national et régional en prenant des mesures de prévention, d'endigement et d'atténuation et en reconnaissant la nécessité d'élargir et de renforcer les programmes de protection de l'habitat dans les principales réserves naturelles. Les approches fondées sur l'écosystème doivent être prises en compte dans tous les programmes, de manière à favoriser particulièrement les projets de remise en état et de restauration.

19. (nouveau) Les eaux de ballast des navires menaçant gravement la biodiversité terrestre et marine, les participants à la réunion ont invité instamment l'Organisation maritime internationale à faire aboutir rapidement l'élaboration et la conclusion du projet de convention sur les eaux de ballast.

Institutions nationales et capacités administratives

20. (33) Les participants à la réunion ont pris note de la volonté des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale de renforcer leurs capacités institutionnelles en adoptant des politiques et des législations nationales adaptées. Ils ont reconnu que les capacités institutionnelles de la plupart d'entre eux étaient faibles, ce qui affectait leur capacité d'appliquer les accords internationaux et d'en influencer l'élaboration. À cet égard, il leur était particulièrement difficile de participer efficacement aux travaux d'élaboration **des règles et des accords adoptés dans le cadre des organisations internationales et multilatérales, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce**, et de faire entendre leur voix au sujet des effets potentiels de l'application de ceux-ci dans leur propre pays. Les participants à la réunion ont souligné qu'il était nécessaire que la communauté internationale renforce les capacités des pays de la région afin que ceux-ci puissent honorer leurs engagements. Souhaitant s'acquitter de ces engagements, les délégations se sont félicitées de l'initiative du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du **Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes occidentales** visant à renforcer les outils de négociation des petits États insulaires en développement avant la Réunion internationale qui doit se tenir à Maurice.

Institutions régionales et coopération technique

21. (34) On a estimé que la coopération régionale entre les petits États insulaires en développement était un important outil de promotion du développement durable. Toutefois, pour la plupart des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, cette coopération était limitée, en particulier du fait de leur isolement géographique et du manque de capacités au niveau régional. Les participants ont estimé qu'il fallait créer un mécanisme régional d'appui. **Dans ces conditions, ils ont salué la décision de la Commission de l'océan Indien de servir de mécanisme régional provisoire afin de faciliter la coordination des préparatifs de la Réunion internationale prévue à Maurice.** Ils ont également souligné que, pour pouvoir mener à bien cette mission, la Commission devait absolument être renforcée et ont demandé à la communauté internationale de fournir des ressources financières à cette fin. En outre, ils ont décidé de poursuivre la définition et l'évaluation des capacités existantes en vue de la création d'un mécanisme régional.

Transports et communications

22. (36) Les pays de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale continuent d'avoir des problèmes en matière de transports et de communications, en particulier les petits États insulaires archipélagiques. Plusieurs petits États insulaires de la région rencontrent des difficultés dans d'autres secteurs économiques car les infrastructures et les services nationaux et internationaux dans le domaine des transports ne sont pas adaptés. Les participants à la réunion ont pris note des mesures prises pour entretenir et pour compléter les infrastructures existantes. **Dans ce contexte, ils ont encouragé les partenaires de développement à fournir l'appui financier et technique nécessaire au développement et à la gestion des aéroports et des ports des petits États insulaires en développement.**

23. (36 bis) Plusieurs petits États insulaires en développement se sont engagés à intégrer complètement les technologies de l'information et de la communication dans l'infrastructure de production de leur économie et dans leurs services gouvernementaux. Il subsistait toutefois des lacunes importantes en ce qui concerne la couverture et l'accès de la majorité de la population. Les participants à la réunion ont donc vivement encouragé la communauté internationale à fournir une aide dans ce domaine aux petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

24. (37) L'utilité de la contribution apportée par le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET) a été soulignée. Il devait toutefois être encore considérablement renforcé et perfectionné, en particulier le portail en français. Les participants à la réunion ont également décidé que les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale recommanderaient des améliorations des services de SIDSNET, et ils ont décidé de mettre à jour régulièrement les informations les concernant qu'ils diffusent par SIDSNET. Ils ont également recommandé que SIDSNET et l'initiative Small Island Voice de l'UNESCO renforcent leur coopération, afin que la collecte et la diffusion des informations sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement soient exhaustives et cohérentes.

Science et technologie

25. (38) Les participants à la réunion ont souligné l'influence importante que la science et la technologie pouvaient avoir sur l'efficacité des stratégies de développement durable, **en particulier dans les petits États insulaires en développement.** Ils ont pris note du fait que certains petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale avaient réussi à renforcer la place de la science et de la technologie dans leur économie. Ils ont estimé que la recherche dans les sciences et les technologies devait être renforcée et qu'il fallait augmenter les transferts de technologies utiles aux petits États insulaires en développement. Ils ont considéré qu'il serait particulièrement utile à ces États de coopérer dans ce domaine. L'expérience des petits États insulaires en développement des autres régions pouvait également être utile **et, dans cette optique, ils doivent être encouragés à créer des réseaux et à partager les informations.**

26. (35) Les participants ont pris note de la création du Singapore Environment Institute, une nouvelle structure de coopération entre petits États insulaires en développement qui n'existait pas avant la Conférence de la Barbade. Les représentants de l'Institut ont **réaffirmé** l'engagement de celui-ci en faveur de la coopération dans cette région et ont suggéré que des partenariats soient établis avec des organisations et des pays le soutenant. Les participants ont salué cette importante initiative lancée par le Gouvernement singapourien et encouragé tous les petits États insulaires en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'Institut en les invitant à collaborer avec la communauté internationale. **Les participants ont préconisé la création et le renforcement de centres régionaux de recherche, de formation et de développement concernant les technologies endogènes, également chargés de fournir des conseils juridiques et techniques, afin de faciliter le développement durable des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.**

Mise en valeur des ressources humaines

27. (39) Plusieurs petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont pris des mesures pour remédier à leurs problèmes de ressources humaines en améliorant l'éducation et la formation. Pour ces pays, fonder la mise en valeur des ressources humaines sur des bases solides, compte tenu de la situation et des besoins locaux, était une priorité majeure. **À cette fin, il faut mettre en place des programmes éducatifs appropriés, aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, dans les secteurs structuré et non structuré, y compris pour le téléenseignement.** Certains d'entre eux avaient accru le nombre d'enseignants par étudiants et amélioré le taux de fréquentation scolaire. L'amélioration du taux d'alphabétisation et **de la mise en valeur des ressources humaines** continuait de se heurter au manque de ressources financières. Un autre problème majeur tenait à ce qu'il était difficile de retenir du personnel qualifié dans la région. Les participants à la réunion ont convenu qu'il fallait prendre de nouvelles mesures afin d'inciter la main-d'oeuvre locale qualifiée à rester. Créer une liste d'experts des petits États insulaires en développement ou une banque des compétences pourrait également contribuer à enrayer l'exode des compétences. La communauté internationale a été encouragée à appuyer ces efforts en fournissant des ressources financières et techniques. Les participants à la réunion ont également proposé à la communauté internationale d'utiliser les compétences des petits États insulaires en développement lors de l'exécution de projets, en particulier des projets les concernant. **Entre-temps, les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale sont encouragés à utiliser au mieux les compétences existant dans la région.**

Nouveaux problèmes

Commerce

28. (42) Les participants à la réunion ont reconnu que, lors de la Réunion internationale, les petits États insulaires en développement auraient la possibilité de revendiquer un traitement spécial et différencié en raison de leurs handicaps et

faiblesses structurels. À cet égard, les participants appuient pleinement les mesures prises dans le cadre du système de l'Organisation mondiale du commerce par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les petites économies. Trois formes de traitement spécial et différencié sont particulièrement importantes pour les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale :

1. L'accès préférentiel des petits États insulaires en développement aux marchés des pays développés (contingents tarifaires d'importation et tarifs préférentiels) devrait être préservé et, en cas de dégradation du système de préférences, des mesures satisfaisantes devraient être prises, y compris en établissant des mécanismes de compensation financière.

2. Les petits États insulaires en développement devraient avoir une importante marge de manœuvre en ce qui concerne le rythme du processus de libéralisation, ainsi que les produits et les services visés, afin d'être en mesure d'appuyer les activités locales dans un environnement caractérisé par d'importants handicaps naturels, tout en contribuant à la consolidation des ressources budgétaires. Ceci s'applique également à la négociation des accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

3. Certains petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ne sont pas membres de l'OMC et plusieurs de ceux qui en sont membres n'ont pas de représentant à Genève. Les ressources humaines et financières qu'ils peuvent consacrer aux négociations commerciales étant limitées, et leur pouvoir de négociation étant limité par la petite taille de leurs marchés nationaux, le processus d'adhésion de ces États devrait être facilité et il faudrait renforcer l'assistance technique qu'ils reçoivent sur les questions commerciales et le renforcement des capacités.

29. (30) Les participants à la réunion ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la stabilité et la résistance des petits États insulaires en développement de la région par des efforts accrus de diversification économique et de planification intégrée. À cette fin, ces États ont souligné qu'il était possible de développer davantage les ressources marines, le tourisme, les technologies de l'information et des communications et les autres secteurs de services, et qu'il fallait étudier la possibilité de créer des entreprises culturelles.

Sécurité et terrorisme

30. (40) Les participants à la réunion ont reconnu l'importance croissante que revêtait la question de la sécurité sous tous ses aspects pour la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Des événements récents ont mis en lumière la vulnérabilité des secteurs les plus porteurs de l'économie de la région. Cette situation a été exacerbée par l'obligation, en vertu des engagements internationaux contractés par les pays de la région, de régler ces nouveaux problèmes de sécurité. Aucun pays ne peut déroger aux obligations qui lui incombent au titre de la **résolution 1373 du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes**. On a noté qu'en s'efforçant de s'acquitter de ces obligations, les petits États insulaires en développement,

notamment ceux qui ont de vastes étendues côtières et les États archipélagiques, se sont heurtés à des difficultés particulières.

31. (43) De l'avis des participants à la réunion, la vulnérabilité des petits États insulaires en développement était une cause entendue. Il était nécessaire d'élaborer et d'appliquer des mesures visant à renforcer leur capacité d'adaptation de façon à régler complètement ce problème de vulnérabilité. Il leur fallait pour cela diversifier leur économie et régler les problèmes de sécurité.

Administration publique

32. (44) Les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont réaffirmé qu'une administration publique efficace était le préalable indispensable à leur développement durable et au renforcement de leur capacité d'adaptation. **Ils sont donc encouragés à signer et à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption, récemment ouverte à la signature à Merida (Mexique).**

33. (45) Tout en reconnaissant que le développement durable relève au premier chef de la responsabilité des gouvernements des petits États insulaires en développement, le Programme d'action de la Barbade souligne l'importance du partenariat et de l'appui internationaux. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont appelé au respect de ces principes aux fins de la pleine mise en oeuvre du Programme d'action. L'appui international leur est nécessaire pour :

- Sensibiliser le public au développement durable;
- Faire en sorte que les principes du développement durable soient pris en compte dans tous les aspects des stratégies nationales de développement;
- Faire en sorte que les décisions relatives au développement durable soient prises en concertation;
- Améliorer les systèmes de collecte de données afin de pouvoir suivre les progrès du développement durable;
- Mobiliser des ressources;
- Mettre en place les mécanismes voulus pour coordonner la réalisation des objectifs fixés;
- Coordonner l'application des instruments multilatéraux relatifs au développement durable.

Les participants à la réunion ont demandé le renforcement des structures internationales qui aident les petits États insulaires en développement à :

- Nouer des alliances stratégiques pour surmonter les obstacles liés à leur taille;
- Se doter de nouveaux moyens d'action;
- Élaborer des stratégies de concurrence;
- Contribuer à l'instauration d'un environnement macroéconomique stable;
- Diversifier leur production;
- Devenir moins dépendants des énergies importées;

- Renforcer leurs capacités de gestion des ressources marines;
- Maîtriser l'outil informatique;
- Développer l'enseignement;
- Mettre en place des plans de réassurance;
- Mettre à profit les compétences des émigrés;
- Coopérer avec d'autres petits États insulaires en développement.

Mécanismes de financement

34. (46) Les participants à la réunion ont constaté que les petits États insulaires en développement de la région avaient des difficultés, pour des raisons tenant aux procédures de décaissement, à obtenir le versement de l'aide au titre de l'assistance multilatérale. Par ailleurs, les obligations en matière de présentation de rapports imposées par les principaux **organismes** de financement peuvent s'avérer très coûteuses pour ces États. Il faudrait par conséquent simplifier les procédures de versement de l'aide en tenant compte de leur situation particulière.

35. (47) Au cours de la réunion, trois exposés ont été présentés sur des partenariats de type II dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale (Groupe des petits États insulaires en développement, Institut singapourien pour l'environnement, Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes occidentales). On a toutefois noté que ce type d'initiatives n'était pas assez répandu dans la région. Étant donné l'importance du partenariat dans l'exécution des programmes de développement durable, les participants à la réunion ont souhaité davantage d'initiatives de ce type et ont encouragé les partenaires potentiels à investir dans la région.

Contribution de la société civile

36. (Nouveau) Depuis la Conférence de la Barbade, dans beaucoup de petits États insulaires en développement, les intervenants civils ont acquis de l'expérience et renforcé leurs moyens d'action dans de grands domaines tels que la diversité biologique, les jeunes, l'éducation et la santé. Les participants à de récentes réunions internationales, dont le Sommet mondial pour le développement durable et le Congrès mondial sur les parcs naturels, ont souligné la nécessité d'associer la société civile au développement durable. Toutefois, il n'a pas été toujours possible ni facile pour les gouvernements d'impliquer les intervenants civils dans l'élaboration et l'application des politiques. En vue de l'application du programme d'action qui sera adopté à l'issue de la réunion de Maurice, les petits États insulaires en développement de la région sont résolus à mettre en place les conditions voulues et à établir de nouveaux partenariats. Ils espèrent pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale.

VIIH/sida

37. (41) L'apparition de maladies hautement transmissibles et de maladies à vecteur a freiné l'essor économique et social des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. En réussissant à endiguer ces maladies, les petits

États de la région ont certes amélioré leur capacité d'adaptation, mais ils peuvent aller plus loin en renforçant l'infrastructure et les services de santé, ce qui leur permettrait de planifier des opérations de manière intégrée. Il a été souligné à cet égard qu'il fallait faire davantage appel à la participation et à la coopération **entre** les établissements d'enseignement supérieur et les institutions de recherche **aussi bien dans** les petits États insulaires en développement que **dans la communauté internationale**.

Reclassement

38. **Les participants à la réunion rappellent que** la vulnérabilité économique d'un pays doit être considérée comme un important critère qui lui vaut d'être classé parmi les pays les moins avancés, sachant que ceux qui présentent la plus grande probabilité d'en faire partie sont les petits États insulaires en développement. **Les avantages commerciaux et financiers accordés aux pays les moins avancés revêtent une importance particulière pour ces petits États insulaires car ils leur permettent de surmonter les obstacles et les problèmes structurels inhérents à leur situation pour s'engager dans la voie du développement durable.** Parmi les pays les moins avancés, le reclassement du Cap-Vert et des Maldives devait assurément s'inscrire dans cette perspective.

Annexe 2

Stratégie de Mahé

Le Groupe des États insulaires de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale estime que la Réunion interrégionale des Bahamas est un important préliminaire à la Réunion internationale de Maurice. C'est pourquoi il entend contribuer pleinement et utilement à la réunion des Bahamas de façon que ses intérêts soient pris en compte et que les résultats escomptés soient atteints. Le Groupe a élaboré à cette fin la stratégie suivante.

Objectif

1. Trouver le moyen de faire progresser le rapport sur la situation de la région.
2. Définir des orientations claires pour permettre au Groupe de coordonner et de négocier pour défendre ses intérêts lors de la réunion des Bahamas.
3. Faire connaître ce que le Groupe attend de la réunion des Bahamas.

Priorités

Le Groupe des États insulaires de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale réaffirme son attachement absolu aux priorités convenues dans le **Rapport sur la situation de la région**.

Le Groupe tient par ailleurs à souligner que le développement durable de la région repose sur les éléments ci-après :

1. Administration publique efficace (rôle de la société civile, cadres législatifs, transparence, obligations liées à l'exercice du pouvoir, etc.);
2. Sécurité (sous tous ses aspects);
3. Commerce et investissement (investissement dans le renforcement de la capacité d'adaptation, autres possibilités que le traitement spécial et différencié – fonds de compensation (pour perte d'activité économique), indemnisation, arrangements souples);
4. Santé (sous tous ses aspects – soins, prévention);
5. Conditions favorables au niveau national, notamment par la planification intégrée et l'élaboration de politiques;
6. Renforcement durable des capacités;
7. Ressources financières (informations sur les ressources existantes, adéquation entre les besoins et les ressources, coordination avec les donateurs) et suivi de l'exécution;
8. Partenariats (avec les pays donateurs, avec les petits États insulaires en développement d'autres régions, etc.);

9. Informations nécessaires à la prise de décisions (Réseau informatique des petits États insulaires en développement, simplification des procédures de rapport et métadonnées);
10. Éducation pour le développement durable (coopération avec les petits États insulaires d'autres régions et leurs établissements d'enseignement supérieur, élaboration de programmes d'enseignement, formation des enseignants);
11. Technologies de l'information et des communications.

Moyens de mise en oeuvre

Les États insulaires de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale se préoccupent particulièrement **de leur capacité de donner suite aux décisions qui seront prises à l'issue de la réunion de Maurice**, y compris sur les priorités énumérées plus haut. Les résultats escomptés ne pourront être atteints que si les États de la région font preuve de la volonté politique nécessaire, que des modalités d'exécution soient clairement définies aux niveaux national et régional, que les États pratiquent une planification intégrée et mettent au point les stratégies voulues, que la communauté internationale apporte une aide concrète, et que le processus soit suivi et évalué.

Sachant que le développement durable relève de la responsabilité de chaque pays, le Programme d'action de la Barbade souligne également l'importance du partenariat. Les pays de la région doivent prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs obligations. La stratégie est singulière non seulement par sa teneur, mais également par les méthodes qu'elle préconise (action nationale conjuguée à la coopération régionale et à l'assistance financière et technique internationale).

Le Groupe des États insulaires de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale réaffirme que pour permettre aux petits États insulaires en développement de tirer vraiment parti des **décisions prises à l'issue de la réunion de Maurice**, il faut mettre en place un dispositif de suivi plus efficace et mieux coordonné, auquel seraient associées des institutions existantes telles que la Commission du développement durable. Les modalités d'opération de ces institutions devraient cependant être revues en fonction des décisions prises à l'issue de la réunion de Maurice.

Sujets de préoccupation immédiate

Les participants à la réunion se sont déclarés préoccupés par le reclassement de certains petits États insulaires en développement qui font partie des pays les moins avancés, et affirment qu'il faut les aider à effectuer une transition économique sans heurts. Tous les petits États insulaires de la région devraient collaborer avec l'Alliance des petits États insulaires pour faire prévaloir leurs points de vue sur la procédure de reclassement et les conséquences que peut avoir pour les États le fait d'être reclassés, et les exprimer devant les instances compétentes, telles que le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social, ainsi qu'à la Réunion internationale. Il importe d'organiser des tables rondes internationales sur la situation particulière de chacun des pays susceptibles d'être

reclassés, conformément à la recommandation du Conseil économique et social tendant à ce que l'ONU organise des réunions de partenaires de développement pour examiner les mesures qu'il convient de prendre pour assurer une transition sans heurts.

Coordination

Tous les États de la région qui ne sont pas membres de la Commission de l'océan Indien doivent nommer leurs agents de liaison et transmettre leurs coordonnées au secrétariat de la Commission.

Pour améliorer la diffusion de l'information, une liste de diffusion spéciale sera établie en collaboration avec le **Réseau informatique de l'Alliance des petits États insulaires** et le **Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU**. Il importe que toutes les parties intéressées disposent de toutes les données.

La **Commission de l'océan Indien** assurera les services de médiation et de secrétariat pour le groupe des États insulaires de la région durant les préparatifs de la réunion de Maurice. À ce titre, elle élaborera le rapport de synthèse, distribuera les documents pertinents, se concertera avec d'autres groupes régionaux et maintiendra des contacts avec la présidence de l'Alliance et le Département des affaires économiques et sociales.

À la réunion des Bahamas, les membres du Groupe des États de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale se réuniront autant que de besoin pour coordonner leurs interventions. Le Groupe nommera, le cas échéant, des coordonnateurs pour certaines questions.

Il est prévu qu'un mécanisme de coopération régional sera officiellement créé pour la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, et ce dès que possible avant que se tienne la réunion de Maurice. Il serait indiqué que les ministres des États de la région se penchent sur les aspects politiques de ce mécanisme lors de la réunion des Bahamas et envisagent la possibilité de solliciter l'appui international.

Résultats escomptés

1. De meilleurs moyens d'exécution seront donnés aux pays de la région.
2. De nouveaux donateurs, dont tous les organismes internationaux compétents, prêteront leur appui pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.
3. Un mécanisme spécial de suivi international sera mis en place.
4. Le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales sera renforcé et doté d'un budget.
5. Des propositions seront faites pour l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour de la réunion de Maurice.
6. Les ministres des États de la région s'engageront résolument à créer un mécanisme régional pour donner suite à la réunion de Maurice.

7. Les donateurs appuieront l'organisation de la réunion de Maurice.
 8. L'action sera mieux coordonnée entre les organismes des Nations Unies.
-